

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	Mme Séverine VIAL
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Absent : Mme Catherine MORAND

Etaient représentés (procuration) :

Mme Sylvie ROCHE (à Mme Marie-France MARMY)
M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 3 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Motion pour un service postal de distribution du courrier fiable

MOTION POUR UN SERVICE POSTAL DE DISTRIBUTION DU COURRIER FIABLE

Le service de distribution du courrier est-il en danger sur nos territoires ?

Après avoir connu une dégradation du service public avec la fermeture des bureaux de poste en milieu rural (fermetures souvent compensées par les communes), c'est maintenant notre service de distribution du courrier qui semble être dans le viseur.

En effet, plusieurs communes de notre territoire (Saint Jean d'Heurs, Moissat, Orléat, Bort l'Étang) se sont retrouvées pendant plus de 3 jours sans distribution de courrier. Cette situation n'est pas inédite et c'est de plus en plus régulièrement que nous constatons des jours sans courrier ou des erreurs de distribution, des fermetures de plus en plus fréquentes des bureaux existants dont celui de Lezoux.

Certes, le volume de courriers distribués a diminué et les transmissions électroniques prennent le pas sur le courrier papier, ce qui perturbe certainement l'organisation. Néanmoins, et encore plus dans les zones rurales, l'absence de courrier peut avoir des conséquences graves pour les personnes qui n'ont pas de moyen de communication numérique.

Constatant cette situation, le Maire de Saint Jean d'Heurs a adressé une lettre au service de distribution du courrier et une réponse automatique sous 2 jours lui a été envoyé lui précisant que l'incident était ponctuel. Chacun a donc sa propre définition du terme « ponctuel » et plutôt qu'une réponse type, nous attendions l'instauration d'un dialogue sur le maintien et l'organisation d'un service de distribution fiable.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire et l'ensemble des communes formulent par la présente motion les demandes suivantes à Monsieur le Directeur départemental des services postaux :

- qu'une rencontre soit organisée rapidement avec Madame la Présidente et les Maires concernés par ces dysfonctionnements afin d'établir un dialogue constructif ;
- émet le vœu que le courrier soit distribué quotidiennement avec des garanties de fiabilité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente